



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements : Nord

Question écrite n° 294

Texte de la question

M Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports a propos de la situation de l'universite des sciences et techniques de Lille-Flandres-Artois. En effet, il apparait que cette universite connait actuellement de tres graves difficultes liees notamment : au deficit de 530 postes d'enseignants, a l'augmentation en quatre ans de 180 p 100 du nombre d'heures complementaires, a l'ouverture d'enseignements nouveaux sans moyens supplementaires, a la suppression de soixante postes de personnels A TOS alors que l'on peut estimer a 250 personnes le besoin de l'etablissement, a la multiplication des postes precaires et des enseignements effectues sur vacances et des retards de carriere, au refus de prise en compte de son retard par rapport aux autres universites francaises comparables. En consequence, il lui demande que des mesures soient prises d'urgence afin d'apporter des solutions precises a cette situation qui risque d'avoir des incidences desastreuses en ce qui concerne l'avenir des etudiants inscrits a cette universite et, parallelement, de compromettre les efforts de reconversion d'une region qui a besoin de personnel d'un tres haut niveau de qualification.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat est pleinement conscient des difficultes rencontres par la region Nord - Pas-de-Calais en matiere d'enseignement superieur. L'effort entrepris depuis 1982 a tous les niveaux de scolarisation debouche d'ores et deja sur une resorption du retard dans l'acces des jeunes au baccalaureat, mais le sous-encadrement dans les etablissements d'enseignement superieur demeure preoccupant comme l'atteste l'importance des heures complementaires versees aux universites. Il faut neanmoins prendre en compte le fait que 117 postes d'enseignement ont ete crees dans l'academie depuis 1984 et que l'universite de Lille-I, a elle seule, a beneficie de 50 postes, c'est-a-dire de la dotation la plus importante de tous les etablissements nationaux dans le meme temps. Cet effort devra etre poursuivi, mais il ne pourra prendre effet que progressivement compte tenu des contraintes budgetaires et des regles statutaires de nomination et d'affectation des enseignants du superieur. S'agissant des personnels ATOS, les suppressions observees a l'universite de Lille-Flandre-Artois resultaient de l'application des regles nationales. Ainsi qu'il a ete indique a la conference des presidents d'universite, outre le fait que l'arret du gel des postes a ete decide, une politique de deblocage, de creation et de redeploiement a ete mise en oeuvre, pour laquelle il sera fait appel aux exigences de l'evaluation et a la responsabilite qui incombe a chaque etablissement.

Données clés

Auteur : [M. Kucheida Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 294

Rubrique : Enseignement superieur

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juillet 1988, page 2120